



AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT

RÈGLEMENT 117-2024 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT ET IMPOSANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors de la séance extraordinaire du 18 septembre 2024, le Conseil municipal de la Ville de Montréal-Est a adopté le règlement mentionné en titre.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est déposé au bureau du greffier où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau. Ils peuvent également être consultés sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : www.ville.montreal-est.qc.ca.

DONNÉ À MONTRÉAL-EST, CE 23 SEPTEMBRE 2024

Me Olivier Pelletier
Greffier